

SAINT JULIEN DE CIVRY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 MARS 2024 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20H30 sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD- Delphine DUCERF - Didier FENEON - Patrice MAILY - Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX – Didier ROUX - Joëlle SAMPAIX -

Procurations : Jean Marc DURY à Didier ROUX

Absents :

Secrétaire de séance : Valérie AUPECLE

Date de convocation : Lundi 18 mars 2024

Date affichage : Mardi 19 mars 2024

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 22 février 2024, pas de remarque.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'accord de supprimer la 7^{ème} délibération : adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Approbation du Compte Financier Unique 2023 : Budget Principal :

- Recettes fonctionnement : 745 516.91 € (avec solde au 01 01 2023 de 314 499.34 €)
- Dépenses fonctionnement : 366 808.83 €
- **Excédent fonctionnement : 378 708.08 €**

- **Recettes investissement : 51 995.59 € (avec solde au 01 01 2023 de – 67 226.06 €)**
- **Dépenses investissement : 93 243.32 €**
- **Déficit investissement : - 41 247.73 €**

- Résultat de clôture de l'année 2023 **excédentaire** de : **337 460.35 €** (avec reprise solde à N-1)

Le Maire quitte la salle pour le vote.

Le Compte Financier Unique 2023 est approuvé par **9 voix pour**

2/Approbation du Compte Financier Unique 2023 : Budget Assainissement :

- Recettes fonctionnement : 5 422.72 € (avec solde N-1 de 1 989.93 €)
- Dépenses fonctionnement : 4 373.28 €
- **Excédent fonctionnement : 1 050.44 €**

- Recettes investissement : 5 480.84 €
- Dépenses investissement : 14 256.76 € (avec solde N-1 de – 10 308.80 €)
- **Déficit investissement : 8 775.92 €**

- **Résultat** de clôture de l'année 2023 **déficitaire** de : **-7 725.48 €** (avec reprise solde N-1)

Le Maire quitte la salle pour le vote.

Le Compte Financier Unique 2023 est approuvé par **9 voix pour**

3/ Subvention 2024 aux associations :

ADMR Charolles : 200 euros

ASCJ : 600 euros

Amis du Cada : 100 euros

Cantine Scolaire : 3 500 euros

Défi Anthony : 50 euros

Coopérative scolaire de l'école de Saint Julien de Civry : 350 euros

Service de remplacement de Charolles : 100 euros

Programme activités culturelles de la Médiagora : 1 500 euros

Festival Jus de cirque : 1 000 euros

Radio Cactus : 50 euros

Sourires Part'agées Charolles : 100 euros

Le conseil donne son accord pour un total de 7 550 €.

11 voix pour

4/ Vote des trois taxes :

Le Maire donne connaissance de l'état de notification 2024 sur la base des taux d'imposition 2023 des trois taxes (foncier bâti – foncier non bâti – taxe habitation résidence secondaire).

Après une étude approfondie du Budget Primitif 2024, le Conseil Municipal décide de :

Maintenir pour la part communale :

- foncier bâti : maintien de 3% (23.08% dont 20.08% du Département)
- foncier non bâti : maintien à 31.35 %

Augmenter pour la part communale :

- taxe habitation résidence secondaire : 3.65 % (3 % en 2023)

11 voix pour

5/ Proposition et vote du budget primitif 2024 de la Commune :

Fonctionnement équilibré à **768 398.45 €** en recettes et dépenses

Investissement équilibré à **681 000,41 €** en recettes et dépenses

11 voix pour

6/ Proposition et vote du budget primitif 2024 de l'assainissement :

Fonctionnement équilibré à **12 675.81 €** en recettes et dépenses

Investissement équilibré à **12 860.71 €** en recettes et dépenses

11 voix pour

7/ Vente de tuiles à la commune de Prizy :

Reportée à la prochaine réunion de conseil municipal.

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à mi-mars :

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

2/ Marché public pour le schéma directeur d'assainissement :

La fin du dépôt des offres était le vendredi 15 mars 2024 à 12h00.

12 consultations du marché et seulement 2 bureaux d'études ont déposé leur offre. Elles ont été transmises au bureau Secundo.

3/ Point sur l'avancée des travaux du logement de la mairie :

Les travaux avancent dans les délais.

Son inauguration est fixée au **17 Mai 2024 à 18h00.**

4/ Point sur travaux : Chapelle du Petit Bois :

Il faut prévoir son inauguration qui est fixée lors des journées du Patrimoine.

5/ PLUi : compte rendu de la réunion du jeudi 21 mars au siège de la Communauté de Communes Le Grand Charolais :

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Communauté de Communes Le Grand Charolais a organisé un nouvel entretien individuel avec chacune des communes pour affiner les travaux du projet réglementaire.

Les membres de la commission font le point des avancées sur le zonage.

6/ Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais :

Didier FENEON et Jean-Marc DURY se sont rendus à l'assemblée générale le jeudi 21 mars à 14h00. Didier FENEON fait le point.

7/ Les Amis de la Médiagora : compte rendu de l'Assemblée Générale :

Joëlle SAMPAIX fait le point.

8/ Nettoyage du cimetière :

La date est fixée au samedi 18 mai à 8h30.

9/ Pimm's :

Le Pimm's a informé que les remplacements ne peuvent pas être assurés en juillet et aout. L'Agence Postale Communale sera donc fermée 1 semaine en juillet et 2 semaines en aout.

10/ Subvention LEADER

La commune a reçu la subvention Leader d'un montant de 30 200 euros pour le site Multiservice.

Questions diverses :

1/ Certificats urbanismes refusés :

Monsieur le Maire indique qu'il a fait un courrier de contestation pour 2 CU (b) refusés.

2/ Naissances :

Monsieur le Maire annonce deux naissances sur la commune en février et mars.

3/ Cimetière :

La commission se réunira pour revoir le règlement et étudier les devis pour l'allée centrale.

La séance ordinaire du vendredi 23 mars 2024 est levée à 23h35

Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Vendredi 26 avril 2024 à 20h30

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Valérie AUPECLE

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY —

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX

Procuration : Jean-Marc DURY à Didier ROUX